

Aménager et protéger

HAROPA-Port du Havre assure une gestion cohérente de son territoire dans le respect du patrimoine naturel. L'environnement est pris en compte dès l'origine de chaque projet d'aménagement.



- Port du Havre -
Publié le 28 Janvier 2019

HAROPA-Port du Havre agit :

- › en assurant une gestion cohérente de son territoire dans le respect du patrimoine naturel
- › en intégrant l'environnement dans chaque projet d'aménagement dès l'origine

Assurer une gestion cohérente de son territoire dans le respect du patrimoine naturel

HAROPA-Port du Havre a établi un Schéma de Développement du Port et de la Nature (SDPN) régulièrement revu qui permet de :

- › préciser et croiser les enjeux d'aménagement et environnementaux,
- › avoir une vision prospective de la gestion des territoires,

- - › définir les principes des mesures de réduction et de compensation environnementales quand les impacts n'auront pu être évités,
 - › développer et partager la connaissance des différents enjeux.

Le GPMH contribue à la gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine.

En dehors de la Réserve Naturelle, le GPMH a dédié strictement à la protection de l'environnement environ 250 ha.

Intégrer l'environnement dans chaque projet d'aménagement dès l'origine

- › HAROPA-Port du Havre met en oeuvre la démarche Éviter Réduire Compenser pour limiter au maximum les impacts de ses aménagements sur les milieux naturels. Les projets sont adaptés en fonction des enjeux environnementaux et permettent de concevoir des aménagements « Gagnant – Gagnant ».
- › Pour compenser les impacts résiduels de ces aménagements, HAROPA-port du Havre met en oeuvre de nombreuses mesures environnementales définies en partenariat avec les acteurs locaux de l'environnement